
Juin 2025

Chers membres,

Cette infolettre vous informe des récents changements au sein du comité exécutif et des comités institutionnels, ainsi que des développements concernant la contestation des nouvelles modalités de rémunération des auxiliaires d'enseignement.

Nouveau comité exécutif

À la suite de l'assemblée générale du 31 mai 2025, le *Syndicat des chargés-es de cours de l'École de technologie supérieure – Service des enseignements généraux* est heureux de vous annoncer l'élection des membres suivants :

- Stéphane Lafrance au poste de président
- Khadija Dhouib au poste de secrétaire vice-présidente

Le poste de trésorière est toujours occupé par Julienne Bissou.

Nouveaux représentants sur les comités institutionnels

Nous souhaitons également vous informer des nominations suivantes, entérinées lors de l'assemblée générale du 31 mai 2025 :

- Représentant au Conseil d'administration (CA) : Sofiane Ayad
- Représentants au Comité sur le climat de travail au DEG : Tounsia Ait Ahcene, Pontien Mbaraga et Sofiane Ayad

Attribution pour l'automne 2025

La période d'attribution des cours pour la session d'automne commencera cette semaine. Si vous souhaitez obtenir des cours, il est impératif de transmettre, avant la date limite, votre formulaire de choix de cours ainsi que votre formulaire de double emploi.

Une séance d'attribution en direct est prévue pour le samedi 14 juin. Votre présence à cette séance n'est pas obligatoire, mais elle est fortement recommandée, car elle vous permettra de modifier vos choix en fonction des sélections effectuées par les personnes vous précédant dans la liste d'ancienneté de votre secteur.

Contestation de la modification de la rémunération des auxiliaires d'enseignement

En ce qui concerne les griefs déposés pour contester les modifications apportées à la rémunération des personnes chargées de cours agissant à titre d'auxiliaires d'enseignement, nous vous informons que les audiences d'arbitrage devant le ministère du Travail débiteront à l'automne 2025.

Il est important de noter que si vos choix de cours pour la session automne 2025 sont affectés par cette mesure, ou si vous prévoyez enseigner une charge de travaux pratiques ou de laboratoire pour un cours dont vous n'êtes pas titulaire, veuillez nous transmettre les détails de votre situation à l'adresse suivante :  syndicat@sccets-seg.ca

Barème salarial applicable aux travaux pratiques ou laboratoires à partir du 1er mai 2025 :

Échelon 1 : NHCC < 1 000 heures	83,05 \$
Échelon 2 : 1 000 heures ≥ NHCC < 3 500 heures	115,08 \$
Échelon 3 : NHCC ≥ 3 500 heures	131,11 \$
où NHCC = <i>Nombre total d'Heures payées à titre de Chargé de Cours</i>	
Professionnels (auxiliaires qui ne sont pas chargé de cours)	32,97 \$

Nous vous remercions de votre attention et restons disponibles pour toute question.

Profitez bien de votre été ! 🌞 🌴 🍷

Votre exécutif syndical
SCCÉTS-SEG